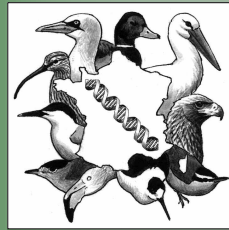


En direct de la CAF

Décisions récentes prises par la Commission de l'Avifaune Française



Frédéric Jiguet et la CAF

En 2003, la Commission de l'Avifaune Française a activement participé au fonctionnement d'un comité taxonomique européen dont les premières recommandations sont aujourd'hui appliquées dans de nombreux pays, y compris en France (voir plus loin le paragraphe sur l'AERC TAC). Il en résulte un certain nombre de changements dans la Liste des Oiseaux de France et dans celle du Paléarctique occidental, avec des taxons élevés au rang d'espèce, des changements de noms scientifiques de genre, et diverses corrections orthographiques et grammaticales de noms scientifiques. La CAF a par ailleurs passé en revue les données concernant les espèces dont l'origine sauvage n'est pas certaine, qui sont placées en catégorie D. De cette étude résulte le passage du Tadorne casarca *Tadorna ferruginea* de la catégorie D à la catégorie C (en plus de la catégorie B). Quatre espèces passent de la catégorie D à la catégorie E (Damier du Cap *Daption capense*, Calliope sibérienne *Luscinia calliope*, Gobemouche narcisse *Ficedula narcissina*, Bruant élégant *Emberiza elegans*), la CAF considérant que pour ces espèces, les individus observés en France sont des échappés de captivité. Le Flamant nain *Phoenicopiterus minor* passe de la catégorie E à la catégorie D, l'origine sauvage de certains individus étant possible. Cette révision du cas des espèces de la catégorie D nous a également permis de définir le type d'informations dont nous souhaitons disposer pour estimer l'origine sauvage des individus observés en nature. Il est ainsi indispensable de cerner les effectifs relatifs détenus en captivité pour le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux, notamment pour les espèces de la catégorie D et toutes les espèces proches, tout comme il est utile de connaître les observations en nature d'oiseaux certainement échappés de captivité.

UN COMITÉ TAXONOMIQUE EUROPÉEN : L'AERC TAC

En juillet 1997, lors de la 4^e réunion des Comités d'Homologation Européens en Slovaquie, l'AERC (*Association of European Records and Rarities Committees*) a décidé de créer un Comité Taxonomique Consultatif (*Taxonomic Advisory Committee*, TAC). Depuis la 6^e réunion de l'AERC qui s'est tenue en Pologne en septembre 2001 (voir *Ornithos* 9-2 : 74-77), ce comité regroupe les compétences des quatre comités taxonomiques existant en Europe. L'AERC TAC comprend ainsi un membre de chaque pays qui possède un comité taxonomique, à savoir la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suède, plus Andreas Helbig (Allemagne) à titre individuel. Un président est désigné, idéalement appartenant à un autre pays et n'étant pas taxonomiste. Ce dernier coordonne les activités des pays membres, et appelle à des propositions de recommandations tous les six mois. Les propositions de recommandations peuvent être envoyées par toute personne sérieuse, elles sont en général rédigées par les membres actifs de l'AERC TAC. Elles sont examinées par les comités taxonomiques des pays membres, dont le représentant à l'AERC TAC transmet les votes. Idéalement, une proposition est acceptée à l'unanimité des votes (soit cinq voix, car le président ne vote pas), toutefois, si deux membres ne sont pas d'accord, la recommandation finale est reportée et si un seul membre n'est pas d'accord, le président peut prendre la décision finale. L'intégralité des propositions acceptées ou encore en cours de discussion peut être téléchargée sur le site de l'AERC (www.aerc.be, rubrique AERC TAC) ; les textes mis en ligne sont en anglais. Chaque décision est expliquée, documentée, et les

références citées dans les textes spécifiques peuvent être trouvées dans un document à part.

L'AERC TAC est actuellement composé d'un président (Gunter De Smet, Belgique) et de cinq membres, dont quatre représentants désignés par leur comité taxonomique national : Andreas Helbig (Allemagne), Pierre-André Crochet (France) pour la CAF, C.S. (Kees) Roselaar (Pays-Bas) pour la CSNA (*Commissie Systematiek Nederlandse Avifauna*, composée en outre de George Sangster, Arnoud B. van den Berg et André J. van Loon), Björn Anderson (Suède) pour le STC-Tk (*Swedish Taxonomic Committee – Taxonomikommittén*, composé également de Per Alström, Lars Larsson, Urban Olsson et Lars Svensson), Martin Collinson (Grande-Bretagne) pour le BOURC TSC (*British Ornithologists Union Records Committee's Taxonomic Subcommittee*, composé aussi d'Andreas Helbig, Alan Knox, David Parkin, Tony Prater, Eric Meek et George Sangster). La liste taxonomique sur la base de laquelle travaille ce comité européen est la *List of Recent Holarctic Bird Species* publiée par Voous en 1977, incluant en plus toutes les sous-espèces citées dans les en-têtes du *Handbook* des

oiseaux du Paléarctique occidental (Cramp *et al.* 1977-1994). La zone géographique prise en compte par ce comité est le Paléarctique occidental, avec ses limites telles que définies par les éditeurs de ce *Handbook*. Les principes utilisés par les experts pour réfléchir sur le statut spécifique des taxons reposent en grande partie sur les critères recommandés par Helbig *et al.* (2002) pour l'attribution du statut spécifique à un taxon.

En ce qui concerne les changements taxonomiques de la Liste des Oiseaux de France, la CAF a décidé de suivre les recommandations approuvées par l'AERC TAC (2003, *AERC TAC's Taxonomic Recommendations*, www.aerc.be), tout comme l'ont fait plusieurs autres pays européens (Belgique, Espagne, Finlande, Italie, Suède...). Ainsi, tous les changements proposés ci-dessous sont également pris en compte dans de nombreux pays européens, et sont l'expression des travaux et expertises de cinq comités taxonomiques européens. Il en découle également que la zone géographique pour laquelle s'exercent les compétences de la CAF devient le Paléarctique occidental, et non plus le seul territoire national.



1. Goéland de la Végé
Larus vegae vegae, Japon,
avril 2001 (O. & M. Ujihara).
Adult East-Siberian Gull.



2. Bécassine des marais
Gallinago gallinago,
Camargue, mars 2003
(A. Audevard). *Common Snipe*.

ORDRE DES TAXONS DANS LA LISTE DES OISEAUX DU PALÉARCTIQUE OCCIDENTAL

Plusieurs études sur la phylogénie des oiseaux, utilisant des jeux de données variés (morphologie, hybridation d'ADN, séquences d'ADN mitochondrial ou d'ARN), montrent que les *Galloanserae* (constitué de deux groupes frères, les Ansériformes et les Galliformes) se placent au sommet de la classification de l'ordre, juste après les Ratites (voir par exemple Sangster *et al.* 1998, Knox *et al.* 2002). L'AERC TAC a accepté à l'unanimité de placer les *Galloanserae* au début de la liste des oiseaux du Paléarctique occidental (précédés seulement par l'Autruche *Struthio camelus*, seul ratite de la zone géographique considérée). Parmi les *Galloanserae*, les Ansériformes précèdent les Galliformes. Pratiquement, cela se traduit par le déplacement de ces deux groupes en tête des listes des oiseaux de France et du Paléarctique occidental.

TAXONS ÉLEVÉS AU RANG D'ESPÈCE

Seules les décisions concernant des espèces se reproduisant dans le Paléarctique occidental ou ayant déjà été observées en France sont présentées ici, l'intégralité des recommandations de l'AERC TAC étant consultable sur Internet.

Certains changements par rapport à la liste de Voous (1977) avaient déjà été acceptés par la CAF, et ne sont donc pas repris ici. C'est le cas, pour citer quelques exemples, des Sarcelles à ailes vertes *Anas carolinensis* et d'hiver *A. crecca*, des Pétrels soyeux *Pterodroma mollis*, gongon *P. feae* et de Madère *P. madeira*, des Flamants rose *Phoenicopterus roseus*, des Caraïbes *P. ruber* et du Chili *P. chilensis*, des Pouillots de Hume *Phylloscopus humei* et à grands sourcils *P. inornatus*, des Hypolais pâle *Hippolais pallida* et obscure *H. opaca*, etc. (Dubois *et al.* 2003, Le Maréchal *et al.* 2001). Conformément aux recommandations taxonomiques acceptées par l'AERC TAC (2003), les taxons suivants sont considérés comme des espèces à part entière.

Plongeon arctique *Gavia arctica* (polytypique : *G. a. arctica*, *viridigularis*) et **Plongeon du Pacifique** *Gavia pacifica* (monotypique)

Le Plongeon du Pacifique est l'équivalent néarctique du Plongeon arctique paléarctique. *G. pacifica* se reproduit en Amérique du Nord, mais aussi en sympatrie avec *G. a. viridigularis* dans l'est de la Sibérie, avec parfois des couples des deux taxons se reproduisant sur le même plan d'eau (Stepanyan 1975, Il'icev & Flint 1985). Des cas de reproduction sympatrique ont aussi été signalés en Alaska

(Bailey 1943, Douglas & Sowl 1993). Bailey (*op. cit.*) et Storer (1978) ont décrit des spécimens suggérant l'hybridation entre les deux taxons, mais l'hybridation occasionnelle est aussi connue entre les Plongeurs arctique et imbrin *G. immer* (Hunter & Dennis 1972, Robertson & Fraker 1974). Les deux taxons diffèrent par des caractères de structure, de posture, de plumage et de vocalisations (Il'icev & Flint 1985, Veprintsev 1982). Les deux taxons sont également considérés comme des espèces par l'*American Ornithologists Union*. Des éléments d'identification de ces deux espèces sont donnés par Birch & Lee (1995). Seul le Plongeur arctique est mentionné en France.

Bécassine des marais *Gallinago gallinago* (polytypique : *G. g. gallinago*, *faeroensis*) et **Bécassine de Wilson** *Gallinago delicata* (monotypique)

La Bécassine de Wilson niche en Amérique du Nord, la Bécassine des marais dans le Paléarctique. Ces deux espèces présentent de légères différences de morphologie (Miller 1996) et des différences bio-acoustiques notables (Thönen 1969). Les différences génétiques entre *gallinago* et *delicata* restent faibles pour les oiseaux d'Alaska et de Russie (Zink *et al.* 1995). Les sons produits par les reproductrices externes durant le vol de parade sont clairement différents entre les deux taxons. En attendant d'autres analyses, *faeroensis* et *gallinago* sont considérées comme appartenant à la même espèce (Miller 1996). La Bécassine de Wilson est également reconnue comme une espèce à part entière par l'*American Ornithologists Union* (Banks *et al.* 2002). Des éléments d'identification de ces deux espèces sont donnés par Bland (1998, 1999) et Leader (1999). Seule la Bécassine des marais est mentionnée en France.

Goéland argenté *Larus argentatus* (polytypique : *L. a. argentatus*, *argenteus*) et **Goéland de la Végé** *Larus vegae* (polytypique : *L. v. vegae*, *mongolicus*)

L'AERC TAC, donc la CAF, adopte la plupart des propositions de Pierre Yésou (2002, 2003) pour les taxons du groupe *Larus argentatus-cachinnans-fuscus* (les zones de reproduction des différents taxons cités peuvent être consultées dans Yésou 2003). Ainsi, sont désormais reconnues comme des espèces à part entière :

- Goéland pontique *L. cachinnans*
 - Goéland leucophaea *L. michahellis* (polytypique : *michahellis*, *atlantis*)
 - Goéland d'Arménie *L. armenicus*
 - Goéland de la Végé *L. vegae* (polytypique : *vegae* – dont '*birulai*' – et *mongolicus*)
 - Goéland d'Amérique *L. smithsonianus*
- Par contre, *fuscus* et *heuglini* sont toujours considérés comme des taxons appartenant à la même espèce, le Goéland brun *L. fuscus*. *L. argentatus*, *L. cachinnans*, *L. fuscus*, *L. michahellis*, *L. smithsonianus* sont mentionnés en France.

Traquet à queue rousse *Oenanthe xanthopyrmyna* (monotypique) et **Traquet de Perse** *Oenanthe chrysopygia* (monotypique)

Le Traquet à queue rousse se reproduit du sud-est de la Turquie jusqu'au Kurdistan iranien, le Traquet de Perse depuis la zone transcaucasienne jusqu'à l'ouest du Pakistan. Ces deux espèces montrent de fortes différences morphologiques, incluant une absence de dimorphisme sexuel chez *chrysopygia*. La structure morphologique et la biométrie des deux taxons sont similaires, et des intermédiaires sont parfois décrits, mais ils semblent plus correspondre à des mâles purs *xanthopyrmyna* montrant une base rousse aux rectrices (Roselaar *in* Cramp 1988). Les deux espèces semblent s'hybrider, mais les caractères hybrides supposés se rencontrent aussi chez les *O. xanthopyrmyna* mâles de 1^{re} année (Roselaar 1995). En fait, très peu d'oiseaux intermédiaires ont été observés sur le terrain. Aucune de ces deux espèces n'a été notée en France à ce jour.

Grive à joues grises *Catharus minimus* (polytypique : *C. m. minimus*, *aliciae*) et **Grive de Bicknell** *Catharus bicknelli* (monotypique)

La Grive à joues grises se reproduit du nord-est de la Sibérie et de l'Alaska jusqu'à Terre-Neuve, et la Grive de Bicknell au sud-est de celle-ci, dans le nord-est des États-Unis, l'est du Canada jusqu'en Nouvelle-Écosse et dans le sud du Labrador. Les formes *minimus* et *bicknelli* montrent des différences importantes de morphologie (taille et coloration), de vocalisations (*bicknelli* ne répond pas au chant de *minimus* ou d'*aliciae*), hivernent dans des zones distinctes, et il n'y a pas d'hybri-

dation connue entre les deux formes, alors qu'il existe une large zone d'intergradation entre les deux sous-espèces de Grive à joues grises (Ouellet 1993). Les deux espèces montrent également un degré de divergence génétique plus important que celui rencontré chez la plupart des espèces dites jumelles. Des éléments d'identification de ces deux espèces sont donnés par Curson (1994). Il existe trois données françaises attribuées précédemment à la Grive à joues grises, deux d'Ouessant, Finistère (du 22 au 25 octobre 1986 et du 12 au 14 octobre 2002, Frémont & le CHN 2004) et une troisième, antérieure à la création du CHN, de Vendée (un oiseau trouvé mort le 20 octobre 1974 à La Tranche-sur-Mer, Dubois *et al.* 2000). Elles seront révisées par le Comité d'Homologation National (CHN) pour déterminer l'espèce effectivement concernée.

Hypolaïs bottée *Hippolais caligata* (monotypique) et **Hypolaïs rama** *Hippolais rama* (monotypique)

L'Hypolaïs bottée se reproduit en Eurasie centrale, de la Finlande à la Chine, l'Hypolaïs rama en Asie centrale, au sud de la précédente. L'Hypolaïs rama doit être considérée comme une espèce à part entière sur la base de différences acoustiques, morphologiques, écologiques, génétiques, sachant que *caligata* et *rama* se reproduisent partiellement en sympatrie dans le sud du Kazakhstan (Svensson 2001, 2003). Les deux espèces peuvent être très semblables, mais 99 % des individus peuvent être séparés en main. Ce sont deux espèces réellement cryptiques que l'on sépare aisément sur la base de leur chant et de leur habitat : steppe buissonneuse pour *caligata*, désert de sable avec végétation dense (saxauls ou tamaris) pour *rama*. Il y a sept observations en France attribuées précédemment à l'Hypolaïs bottée (Frémont & le CHN 2004). Elles seront révisées par le CHN pour déterminer l'espèce effectivement concernée.

Fauvette sarde *Sylvia sarda* (monotypique) et **Fauvette des Baléares** *Sylvia balearica* (monotypique)

Sylvia sarda et *S. balearica* ont des chants et des cris différents, et montrent quelques différences de plumage et de coloration du bec. Des expériences de repasse suggèrent que *balearica* ne réagit pas au

chant de *sarda*. Ces deux taxons sont génétiquement distincts, et leur degré de divergence génétique est compatible avec le statut d'espèces (Shirihai *et al.* 2001). Ce degré de divergence, important pour deux taxons très proches géographiquement et sachant que *sarda* est migratrice (*balearica* est sédentaire, endémique des îles Baléares en Méditerranée), suggèrent l'existence de mécanismes d'isolement reproducteur entre ces deux taxons, qu'il est donc préférable de traiter comme des espèces séparées. En France, la Fauvette sarde niche en Corse, et 18 observations continentales lui étaient précédemment attribuées (Frémont & le CHN 1999). Le CHN révisera les données continentales pour déterminer l'espèce effectivement concernée. Actuellement, seule la Fauvette sarde est mentionnée en France.

Fauvette naine *Sylvia nana* (monotypique) et **Fauvette du désert** *Sylvia deserti* (monotypique)

La Fauvette naine niche de l'Iran au Kazakhstan jusqu'en Chine (en Asie donc), et hiverne principalement dans la péninsule arabique, mais aussi au Moyen-Orient et en Égypte. La Fauvette du désert, surtout sédentaire, niche en Afrique du Nord, du Maroc à la Libye. La Fauvette du désert est considérée comme une espèce à part entière sur la base de différences de morphologie et de chant avec la Fauvette naine, même s'il n'y a pas de données génétiques publiées concernant ces taxons (Shirihai *et al.* 2001). Certains auteurs reconnaissent la sous-espèce *S. n. theresae*, mais ce taxon est peu différencié et doit être considéré comme synonyme de *S. nana* (Shirihai *et al.* 2001). Il y a une mention française attribuée précédemment à la Fauvette naine. Le CHN révisera cette donnée pour déterminer l'espèce effectivement concernée.

Fauvette orphée *Sylvia hortensis* (monotypique) et **Fauvette orphéane** *Sylvia crassirostris* (polytypique : *S. c. crassirostris*, *jerdoni*)

La Fauvette orphée niche dans le sud-ouest de l'Europe (jusqu'en Suisse au nord et en Italie à l'est) et en Afrique du Nord (jusqu'à Tripoli à l'est), la Fauvette orphéane niche plus à l'est, de la Slovaquie jusqu'en Irak et au nord-est de la Libye pour *crassirostris*, et à l'est de l'Iran pour *jerdoni*. On

savait que *crassirostris* possédait des caractéristiques propres de plumage et de vocalisations, une récente monographie sur les fauvettes du genre *Sylvia* révèle également une différenciation génétique (Shirihai *et al.* 2001). Il serait intéressant d'étudier les populations italiennes, dans la zone de contact supposée des deux taxons. D'après N. Baccetti, il n'y aurait pas de contact entre les zones de reproduction des deux taxons en Italie (AERC TAC 2003). La Fauvette orphéane n'est pas mentionnée en France.

Roitelet à triple bandeau *Regulus ignicapilla* et **Roitelet de Madère** *Regulus madeirensis*

La séparation de *madeirensis* (endémique de Madère) en espèce à part entière est fondée sur des différences marquées de morphologie et de vocalisation, et sur une importante divergence génétique, de l'ordre de 11-12 % entre les taxons *ignicapilla* et *madeirensis* (gène du cytochrome b de l'ADN mitochondrial, *Päckert et al.* 2003). Seul le Roitelet à triple bandeau est mentionné en France.

Gobemouche nain *Ficedula parva* (monotypique) et **Gobemouche de la taïga** *Ficedula albicilla* (monotypique)

Le Gobemouche nain se reproduit en Eurasie, jusqu'à 65° de longitude Est, alors que le Gobemouche de la taïga se rencontre dans le Paléarctique à partir de 50° de longitude Est. Le Gobemouche de la taïga est considéré comme une espèce à part entière sur la base de différences morphologiques (plumage et coloration du bec) et de vocalisations (chants et cris, Jännes 2003) avec le Gobemouche nain, et de leur reproduction supposée en parapatricie ou sympatrie dans les Monts Oural, sans hybridation prouvée (Cederroth *et al.* 1999). Des analyses génétiques ne sont pas encore publiées, mais U. Olsson rapporte que le gène du cytochrome b diffère de 6,9 % entre *parva* et *albicilla* (AERC TAC 2003) Cette différence importante est largement en faveur de

la séparation des deux taxons en deux espèces. Il y a 301 données (pour 320 individus) en France attribuées précédemment au Gobemouche nain (Frémont & le CHN 2004). Le CHN procèdera à une révision des données pour lesquelles une identification comme Gobemouche de la taïga peut être suspectée, comme celle d'un individu le 14 octobre 2000 sur l'île de Sein, Finistère (Duquet & Frémont 2002, Frémont & le CHN 2003). Actuellement, seul le Gobemouche nain est mentionné en France

Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca* (polytypique : *F. h. hypoleuca*, *iberiae*, *sibirica*) et **Gobemouche de l'Atlas** *Ficedula speculigera* (monotypique)

Le Gobemouche de l'Atlas niche en Afrique du Nord, au Maroc, dans le nord de l'Algérie et de la Tunisie. Les gobemouches « noir et blanc » européens étaient généralement séparés en trois espèces : le Gobemouche à collier *Ficedula albicollis*, le Gobemouche à demi-collier *F. semitorquata* et le Gobemouche noir *F. hypoleuca*, avec les sous-espèces *iberiae* en Espagne et *speculigera* en Afrique du Nord. Le Gobemouche de l'Atlas se voit attribuer un statut spécifique sur la base de différences de plumage, de vocalisations et d'une forte diffé-



3. Gobemouche nain *Ficedula parva*, Ouessant, Finistère, octobre 2003 (A. Audevard). Red-breasted Flycatcher

renciation génétique par rapport à *hypoleuca*. Les séquences ADN publiées par Saetre *et al.* (2001) suggèrent que les Gobemouches noir et à collier forment un groupe monophylétique, et que *speculigera* est leur groupe frère. Ainsi, *hypoleuca* est plus distant de *speculigera* qu'il ne l'est d'*albicollis*. Les différences génétiques entre les quatre espèces (*hypoleuca*, *speculigera*, *albicollis*, *semitorquata*) sont de l'ordre de 3-4 %, alors qu'elles ne sont que de 0,5 % entre *hypoleuca* et *iberiae* ; ce dernier taxon est donc gardé comme sous-espèce de *hypoleuca*. Des éléments d'identification des mâles en plumage nuptial du Gobemouche de l'Atlas sont donnés par Etherington & Small (2004). Dans ce groupe de quatre espèces, seuls les Gobemouches noir et à collier sont actuellement mentionnés en France.

Mésange bleue *Parus caeruleus* (polytypique :

P. c. caeruleus, obscurus, ogliastreae, balearicus, calamensis, satunini, persicus, orientalis, raddei) et

Mésange nord-africaine *Parus teneriffae* (polytypique : *P. t. teneriffae, palmensis, ombriosus, degener, ultramarinus, cyrenaicae*)

La Mésange nord-africaine niche en Afrique du Nord, au Maroc, en Algérie et en Tunisie (*ultramarinus*), en Libye (*cyrenaicae*), et aux Canaries (*teneriffae, palmensis, ombriosus, degener*). Martin (1988) a suggéré la division de la Mésange bleue en deux espèces sur la base de comparaisons portant sur le

plumage, la morphologie et les vocalisations. Salzburger *et al.* (2002) montrent que la Mésange bleue est un assemblage paraphylétique, avec un groupe eurasiatique plus proche de la Mésange azurée *P. cyanus*, et un groupe nord-africain autour de *P. teneriffae*. Ainsi, le clade nord-africain est plus différent de la Mésange bleue européenne que la Mésange azurée ne l'est de cette dernière. Comme ces deux derniers taxons sont deux bonnes espèces, il convient de considérer la Mésange nord-africaine *P. teneriffae* et la Mésange bleue comme deux espèces séparées. Seule la Mésange bleue est mentionnée en France.

Bruant striolé *Emberiza striolata* (polytypique : *E. s. striolata, jebelmarrae, saturator*) et **Bruant du Sahara** *Emberiza sahari* (polytypique : *E. s. sahari, theresae, sanghae*)

Le Bruant striolé niche au sud-est de l'Égypte, du Moyen-Orient jusqu'au nord-ouest de l'Inde, dans la péninsule arabique, de l'Éthiopie au Kenya. Le Bruant du Sahara se reproduit au nord et au sud du désert du Sahara en Afrique du Nord, jusqu'à la vallée du Nil au sud-est du Sahara. Ces deux bruants sont considérés comme des espèces sur la base de différences importantes de morphologie et de vocalisations (Kirwan & Shirihai *in prep.*). Cette considération ne repose que sur l'étude des formes paléarctiques *E. s. striolata* et *E. s. sahari* ;

plus d'éléments sont nécessaires pour définir le statut précis des formes sub-sahariennes *jebelmarrae, saturator, theresae* et *sanghae*. Aucune de ces deux espèces n'a été observée en France à ce jour.

NOUVELLES ESPÈCES ET LISTE DES OISEAUX DE FRANCE

Suite à ces changements taxonomiques, le Comité d'Homologation National révisera les données françaises de Grive à joues grises, Hypolaïs bottée, Fauvette sarde, Fauvette naine et Gobemouche nain pour confirmer les espèces concernées. Les observations des taxons cités ci-dessus et non encore observés en France devront bien sûr faire l'objet d'une validation par le CHN s'ils sont observés à l'avenir sur le territoire national, avant de pouvoir être inscrits sur la Liste des Oiseaux de France par la CAF. La CAF rappelle ici une fois de plus l'intérêt de faire valider une sous-espèce lorsqu'elle peut être connue pour une espèce occasionnelle.

TAXONS CONSIDÉRÉS COMME CONSPÉCIFIQUES

Sizerin cabaret *Carduelis flammea cabaret* et **Sizerin flammé** *C. f. flammea/rostrata*

Des variations de caractères de morphologie et de plumage de ces deux taxons ont été décrites, et la reproduction en sympatrie dans le sud de la Norvège de *flammea* et *cabaret*, avec appariement assortatif (Lifjeld & Bjerk 1996), a conduit de nombreux pays européens à considérer ces deux taxons comme des espèces à part entière (voir par exemple Knox *et al.* 2001). Toutefois, des études moléculaires récentes n'ont pas montré de fortes différenciations génétiques entre les formes phénotypiques (Ottval *et al.* 2002, S. Bensch *in* AERC TAC 2003). Ceci peut avoir deux explications non exclusives : des échanges génétiques (flux de gènes) importants auraient lieu actuellement entre les formes, ou bien leur différenciation morphologique commencée il y a environ 15 000 ans ferait suite à une récente et rapide expansion de populations demeurées similaires au plan génétique. Ottval *et al.* (*op. cit.*) ont séquencé une portion importante (960 bases) de la région de contrôle mitochondriale chez des individus *cabaret* et *flammea*.

Les individus échantillonnés ont été capturés en migration automnale à Falsterbo, dans le sud de la Suède (17 *cabaret* et 13 *flammea*), et sur des sites de reproduction dans le sud de la Norvège (5 *cabaret* et 6 *flammea*). L'identification taxonomique des oiseaux a été fondée sur des critères de morphologie et de plumage. Cette étude n'a pas mis en évidence de différenciation génétique entre les deux taxons, et les estimations suggèrent que la population de sizerins s'est développée durant le dernier épisode glaciaire à partir d'une petite population. La différenciation morphologique a très certainement eu lieu après cette expansion. Les auteurs précisent également qu'à Falsterbo, environ 10 % des sizerins capturés en migration automnale en 1999 n'ont pas pu être identifiés avec certitude, certains montrant un plumage de type *cabaret* et une morphologie de *flammea*, ou *vice versa*. Ces individus pourraient avoir une origine hybride, et l'isolement reproducteur entre les deux formes ne paraît donc pas établi. Si le Sizerin cabaret semble la forme la plus distincte d'un point de vue phénotypique, les variations de plumage et de morphologie du Sizerin flammé sont plus importantes que précédemment suspectées, et incluent certains individus de petite taille et d'autres montrant une coloration de plumage proche de celle du Sizerin cabaret. Il convient donc de considérer le Sizerin flammé et le Sizerin cabaret comme appartenant à la même espèce.

CHANGEMENTS DE NOM SCIENTIFIQUE

Seules les décisions concernant des espèces se reproduisant dans le Paléarctique occidental ou ayant déjà été observées en France sont présentées ici, l'intégralité des recommandations de l'AERC TAC étant consultable sur Internet. Certains changements par rapport à la liste de Voous (1977) avaient déjà été acceptés par la CAF et ne sont donc pas repris ici. C'est le cas, pour citer quelques exemples, du changement de *Diomedea melanophris* en *Thalassarche melanophris*, de *Sula bassana* en *Morus bassanus*, de *Gelochelidon nilotica* en *Sterna nilotica*... (voir par exemple Dubois *et al.* 2003) Conformément aux recommandations taxonomiques acceptées par l'AERC TAC (2003), les espèces suivantes changent de nom de genre.



4. Sizerin cabaret
Carduelis flammea cabaret,
Sein, Finistère, octobre 2002
(A. Audevard). Lesser Redpoll.

Blongios de Sturm *Ardeirallus sturmii*
devient *Ixobrychus sturmii*

Cette espèce était placée dans le genre monotypique *Ardeirallus*, sur la base d'un dimorphisme sexuel réduit et de différences comportementales et écologiques par rapport aux espèces du genre *Ixobrychus* (Verheyen 1959, Curry-Lindahl 1971). Toutefois, la validité de ces raisons a été mise en doute (Payne & Risley 1976). Une analyse cladistique de caractères ostéologiques (Payne & Risley *op. cit.*), et une nouvelle analyse du même jeu de données avec des méthodes modernes (McCracken & Sheldon 1998), indiquent que le Blongios de Sturm est bien un membre du groupe des *Ixobrychus*. Il y a quatre données de Blongios de Sturm dans le Paléarctique occidental, toutes provenant des Canaries (Velmalá *et al.* 2002). Toutefois, Mayaud (1936) rapporte les captures en France de deux individus dans la vallée de la Nive près de Bayonne à un an d'intervalle, avant 1856, des oiseaux qu'il considère comme probablement échappés de captivité. La CAF étudiera ces informations pour savoir s'il convient d'inscrire cette espèce en catégorie E.

Grue demoiselle *Anthropoides virgo*
devient *Grus virgo*

Deux études utilisant des données génétiques indépendantes (Krajewski 1989, Krajewski & King 1996) s'intéressent aux relations phylogénétiques chez les grues. Dans les deux études, même si les relations entre tous les groupes de grues ne sont pas résolues, le genre *Anthropoides* est inclus dans le clade formé par les espèces actuellement classées dans le genre *Grus*. Dans aucun des arbres recomposés, *Anthropoides* et *Grus* ne forment des clades monophylétiques réciproques. La proposition retenue est de réunir *Anthropoides* et *Grus* (comme proposé par Krajewski 1989). L'alternative aurait été d'attribuer un nom de genre différent à chacun des groupes trouvés dans le genre *Grus*, mais alors seule la Grue cendrée serait restée dans le genre *Grus*. La Grue demoiselle est inscrite en catégorie D de la Liste des Oiseaux de France (13 données pour 15 individus ; Frémont & le CHN 2003, 2004), certains individus portant des bagues de captivité étant inscrits en catégorie E (échappés certains).

Bécasseau échasse *Micropalama himantopus*
devient *Calidris himantopus*

Sur la base d'études morphologiques, comportementales et moléculaires, le Bécasseau échasse est considéré comme appartenant au genre *Calidris* (Jehl 1973, Borowik & Mc Lennan 1999). Ce changement de nom générique a été accepté par l'*American Ornithologists Union*. Le Bécasseau échasse est placé après le Bécasseau cocorli sur les listes. Il existe six mentions françaises (Frémont & le CHN 1999) et le Bécasseau échasse est inscrit en catégorie A de la Liste des Oiseaux de France.

Kétoupa brun *Ketupa zeylonensis*
devient *Bubo zeylonensis*

Harfang des neiges *Nyctea scandiaca*
devient *Bubo scandiaca*

D'après des analyses moléculaires récentes, le Kétoupa brun et le Harfang des neiges sont inclus dans le groupe rassemblant les *Bubo* (Wink & Heidrich 1999). De plus, les études ostéologiques ne valident pas la séparation de *Nyctea* du genre *Bubo* (Ford 1967). Le même parasite (Phthiraptera, *Strigiphilus ketupae*) est rencontré chez le Kétoupa brun, le Grand-duc de Sumatra *B. sumatranus* et le Grand-duc des Philippines *B. philippensis* ; de plus, les deux premiers partagent également une autre espèce de parasite, *Colpocephalum turbinatum* (Dalglish 2003). Le Harfang des neiges est inscrit en catégorie A de la Liste des Oiseaux de France (17 données, 17 individus ; Frémont & le CHN 2004).

Bruant proyer *Miliaria calandra*
devient *Emberiza calandra*

Deux études génétiques confirment que le Bruant proyer est un *Emberiza* (Grapputo *et al.* 2001, Lee *et al.* 2001). Grapputo *et al.* (*op. cit.*) ont montré que '*Miliaria*' *calandra* se place à l'intérieur du genre *Emberiza* dans l'arbre phylogénétique des bruants. Le Bruant proyer est placé en catégorie A de la Liste des Oiseaux de France.

**CORRECTIONS ORTHOGRAPHIQUES
ET GRAMMATICALES**

Suite aux articles de David & Gosselin (2002a & 2002b) et conformément aux recommandations taxonomiques acceptées par l'AERC TAC (2003),



5. Fou masqué *Sula dactylatra*, individu appartenant à la sous-espèce *granti*, Galapagos, novembre 1998 (F. Jiguet). Masked Booby of the race *granti*.

il convient maintenant d'écrire, en application des règles latines d'orthographe et de grammaire :

- **Ouette d'Égypte** *Alopochen aegyptiaca* au lieu de *Alopochen aegyptiacus* ;
- **Lagopède des saules** *Lagopus lagopus*. Noter l'écriture exacte de *Lagopus lagopus scotica* (incluant *hibernica*), *Lagopus lagopus variegata* et *Lagopus lagopus rossica* ;
- **Lagopède alpin** *Lagopus muta* au lieu de *Lagopus mutus*. Noter l'écriture exacte de *Lagopus muta pyrenaica*, *Lagopus muta helvetica*, *Lagopus muta muta* (incluant *alpina*, *scandinavica*), *Lagopus muta hyperborea* (incluant *hemileucura*) et *Lagopus muta pleskei* (incluant *transbaicalica*) ;
- **Turnix mugissant** *Turnix sylvaticus* au lieu de *Turnix sylvatica* ;
- **Chevalier grivelé** *Actitis macularia* au lieu de *Actitis macularia* ;
- **Ganga cata** *Pterocles alchata caudacutus* au lieu de *Pterocles alchata caudacuta* ;
- **Ammomane élégante** *Ammomanes cinctura* au lieu de *Ammomanes cincturus* ;
- **Hirondelle de fenêtre** *Delichon urbicum* au lieu de *Delichon urbana* ;
- **Rougequeue de Gùldenstädt** *Phoenicurus erythrogaster* au lieu de *Phoenicurus erythrogaster* ;
- **Tarier pâtre** *Saxicola torquatus* au lieu de *Saxicola torquata*. Noter l'écriture exacte de *torquatus*, *variegatus*, *armenicus* et *maurus* ;



6. Fou masqué *Sula dactylatra*, individu appartenant au groupe *dactylatra*, golfe de Gascogne, septembre 2003 (H. Harrop). Masked Booby of the group *dactylatra*.

- **Cratérope fauve** *Turdoides fulva* au lieu de *Turdoides fulvus*. Noter l'écriture exacte de *Turdoides fulva maroccana* et *Turdoides fulva fulva* ;
- **Tchagra à tête noire** *Tchagra senegalus* au lieu de *Tchagra senegala* ;
- **Venturon corse** *Serinus corsicanus* au lieu de *Serinus corsicana* ;
- **Roselin à ailes roses** *Rhodopechys sanguineus* au lieu de *Rhodopechys sanguinea*.

**NOUVEAUX TAXONS ADMIS
EN CATÉGORIE A DE LA LISTE
DES OISEAUX DE FRANCE**

Fou masqué *Sula dactylatra*

Un oiseau de type adulte a été observé et photographié le 3 septembre 2003, en vol et posé sur le ferry Portsmouth-Bilbao. Il a été trouvé par 46°26' de latitude Nord et 4°04' de longitude Ouest, soit à environ 130 km au sud du port du Guilvinec, Finistère, et 170 km des côtes des Sables-d'Olonne, Vendée, c'est-à-dire dans la Zone Économique Exclusive de la France. L'individu a passé la nuit sur le ferry et s'est envolé au petit matin devant le port de Santurtzi, au nord de Bilbao, en Espagne (Harrop 2003). Cet oiseau appartient au groupe *dactylatra* qui regroupe quatre sous-espèces dont la plus proche – *dactylatra* –

niche dans les îles caraïbes et atlantiques tropicales, aux Antilles et à Ascension. Cela exclut donc la cinquième sous-espèce (considérée par certains auteurs comme espèce) *granti* qui niche aux Galapagos et sur des îles proches dans le Pacifique, et dont la couleur du bec et de l'œil, ainsi que la biométrie sont différentes. Rappelons que les espèces vues dans la ZEE sont inscrites dans la Liste des Oiseaux de France. La précédente donnée pour le Paléarctique occidental provient d'Espagne où un oiseau fut observé le 10 octobre 1985 à Sotogrande, Cadix, puis, probablement le même individu, le 14 décembre 1985 à Torremolinos, Malaga. Deux adultes ou subadultes de cette espèce ont aussi été signalés entre Madère et Malaga, à environ 300 km à l'ouest de Casablanca, Maroc, le 9 novembre 2002. Enfin, un Fou masqué a été photographié en Israël sur la côte méditerranéenne le 16 juillet 2004.

Fauvette babillarde « orientale » *Sylvia curruca minula/halimodendri*

Un individu d'âge indéterminé, présentant les caractéristiques partagées par ces deux sous-espèces, a été trouvé le 30 novembre 2002 sur la commune de Desnes, Jura. Il y est resté jusqu'au 5 janvier 2003. Il a été filmé et photographié (voir *Ornithos* 10-2 : 91). La systématique de la Fauvette babillarde est encore mal connue et nécessite davantage de recherches, tant phylogénétiques, qu'écologiques et acoustiques (Shirihai *et al.* 2001, L. Svensson comm. pers.). L'oiseau observé à Desnes est visiblement un oiseau « oriental », c'est-à-dire originaire du Moyen-Orient ou d'Asie centrale. Dans cette région du monde, plusieurs formes cohabitent et certaines populations présentent des caractères intermédiaires entre les différents taxons actuellement reconnus. L'oiseau du Jura appartient soit à la sous-espèce *halimodendri*, soit à *minula*, phénotypiquement proche ; la première est une forme qui niche en Asie centrale, de la partie amont du fleuve Oural et de la Transcaspiie jusqu'à l'ouest de la Mongolie. Dans le sud de la Sibérie, les populations se mêlent à *curruca* (forme « *blythi* »). Cette sous-espèce appartient d'ailleurs au groupe type de la Fauvette babillarde. La sous-espèce *minula* – considérée parfois comme une espèce à part entière – est une

forme des déserts et des steppes qui se reproduit dans l'ouest de Chine, au Tadjikistan, dans le nord-ouest de l'Afghanistan, en Ouzbékistan, au Turkménistan, en Transcaspiie et probablement en Iran. Certaines populations sont très proches d'*halimodendri* phénotypiquement. En absence de vocalisation et de biométrie (l'oiseau n'a pas été capturé), il n'a pas été possible au Comité d'Homologation National de trancher entre ces deux taxons.

Pouillot du Caucase *Phylloscopus trochiloides nitidus*

Un oiseau de 1^{er} hiver, présentant les caractéristiques de cette sous-espèce, a été observé les 20 et 21 septembre 2003 sur la commune d'Audinghen, Pas-de-Calais, non loin du cap Gris-Nez. Cette forme qui niche, comme son nom l'indique, dans la région du Caucase ainsi que dans le nord de la Turquie, est pour l'instant considérée comme une sous-espèce du Pouillot verdâtre (Collinson *et al.* 2003, AERC TAC 2003). Le Pouillot du Caucase a également été signalé en Ukraine et en Israël, c'est-à-dire à relativement peu de distance de son aire de nidification et de sa voie de migration. Les seules mentions très en dehors de son aire de répartition concernent : un oiseau capturé le 11 octobre 1867 à Heligoland, Allemagne ; un oiseau présent du 26 septembre au 4 octobre 1983 aux îles Scilly, Grande-Bretagne ; un oiseau capturé le 8 juin 1997 à Nólsoy, îles Féroé, Danemark.

**NOUVELLE ESPÈCE INSCRITE
EN CATÉGORIE C DE LA LISTE
DES OISEAUX DE FRANCE**

Tadorne casarca *Tadorna ferruginea*

Cette espèce était précédemment placée en catégories B et D, elle est maintenant placée en catégories B et C. La CAF considère que les oiseaux, maintenant nombreux, observés en France proviennent majoritairement de populations acclimatées dans notre pays ou dans d'autres pays européens (Vinicombe & Harrop 1999), notamment en Europe centrale : de grands groupes de Tadorne casarcas sont observés depuis plusieurs années aux Pays-Bas en été (oiseaux venant muer), avec par exemple plus de 270 individus à Utrecht en juillet 2003, alors que de nombreux vols ont

été observés à la frontière du pays arrivant du sud-est (van den Berg 2003). Une étude détaillée des conditions d'apparition de l'espèce en zone méditerranéenne pourrait aider à déterminer si certains individus peuvent avoir une origine sauvage nord-africaine (comme c'est le cas au Portugal).

**NOUVELLES ESPÈCES INSCRITES
EN CATÉGORIE D DE LA LISTE
DES OISEAUX DE FRANCE**

Flamant nain *Phoenicopterus minor*

Cette espèce était précédemment placée en catégorie E. Le Flamant rose est un migrateur et de nombreux oiseaux français vont hiverner en Afrique. Le Flamant nain se reproduit occasionnellement en Mauritanie (800 couples en 1965, puis nidification (effectif inconnu) en 1988, et probablement quelques couples en 1999 ; Lamarche 1988, Trolliet & Fouquet 2001), où hivernent des Flamants roses *Phoenicopterus roseus* camarguais. Les quelques mentions de Flamants nains au Maroc et en Espagne pourraient renforcer l'hypothèse d'oiseaux (sauvages, ou échappés de captivité et ayant développé une routine migratoire) associés à des Flamants roses migrateurs, d'autant que les observations françaises sur le pourtour méditerranéen se concentrent en mars-avril, dates qui coïncident avec celles de la remontée des Flamants roses depuis l'Afrique tropicale (Cramp & Simmons 1977). La plupart des données françaises proviennent de Camargue et du Languedoc, ce qui plaiderait en faveur d'une origine sauvage pour certains oiseaux non bagués, mais des oiseaux porteurs de bague de captivité ont également été observés. Douze Flamants nains se sont échappés d'un zoo des Baléares en 1990. Une origine sauvage restant envisageable pour certains oiseaux, il est justifié de placer cette espèce en catégorie D et non pas en E, mais une étude plus poussée des contextes d'apparition et des effectifs détenus en captivité est nécessaire pour savoir si l'espèce peut être placée en catégorie A.

7. Fauvette babillarde *Sylvia curruca*, individu de la sous-espèce *halimodendri*, Zheltoranghy, Kazakhstan, mai 2003 (A. Audevard). *Eastern Lesser Whitethroat*.

Buse de Swainson *Buteo swainsoni*

Un individu, sans doute de deuxième année, a stationné du 13 septembre au 28 octobre 2003 à Pont-d'Ardes, Pas-de-Calais (voir *Ornithos* 10-6 : 292). Celui-ci ne portait aucun signe de captivité (jets, bague, plumage abîmé), volait bien et se nourrissait seul. L'espèce est une grande migratrice (les populations d'Alaska qui hivernent en Argentine effectuent un trajet annuel atteignant 14 000 km) et cet oiseau a été découvert à la suite d'un afflux de limicoles néarctiques en Europe de l'Ouest. Cependant, même si cette espèce est rare en captivité en Europe (L.G.R. Evans *in litt.*, T. Inskipp *in litt.*, N.P. Willmans *in litt.*, LPO Mission FIR, comm. pers., ONCFS, comm. pers.), elle n'y est pas totalement absente. Comme par ailleurs la traversée transatlantique des rapaces est peu fréquente (et effectuée sur des bateaux ?) et que l'espèce reste exceptionnelle en Europe (une mention de mai en Norvège, individu également placé en catégorie D), la CAF considère qu'il est plus prudent de placer cette espèce en catégorie D.



NOUVELLES ESPÈCES INSCRITES EN CATÉGORIE E DE LA LISTE DES OISEAUX DE FRANCE

Ces espèces étaient précédemment inscrites en catégorie D et sont désormais placées en catégorie E de la Liste des Oiseaux de France.

Damier du Cap *Daption capense*

Un individu a été capturé en octobre 1844 près de Hyères, Var (Mayaud 1936). Cette espèce niche en zone antarctique et subantarctique, et atteint rarement l'équateur en hiver. Il n'y a probablement aucune chance pour que ce pétrel arrive naturellement en France, et par référence aux données d'autres Procellariiformes mentionnés au XIX^e siècle et finalement invalidées (voir Mayaud 1936), il n'y a pas de raison de garder le Damier du Cap dans la catégorie D. Une autre observation européenne plus récente, effectuée le 20 juin 1979 à Gibraltar, est considérée comme celle d'un oiseau arrivé par bateau (Pérez *in* De Juana *et al.* 1991). Deux autres individus auraient été tués vers 1825 sur les bords de Seine près de Bercy, et plusieurs captures ont été faites au Royaume-Uni (Mayaud 1936). Si les captures franciliennes sont authentiques, il s'agit là sans aucun doute d'oiseaux emmenés en captivité sur des navires.

Calliope sibérienne *Luscinia calliope*

Quatre mentions au XIX^e siècle pour la France, toutes du Var, deux en août (même si la date n'est peut-être pas celle de la capture), deux sans mois précisé (Orsini 1989). La consultation des collections du Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble par F. Jiguet montre que de nombreuses espèces orientales ou asiatiques se vendaient sur les marchés du sud de la France au XIX^e siècle, avec notamment une Pie bleue asiatique *Cyanopica cyana cyana*, des Moineaux espagnols *Passer hispaniolensis*. De nombreux spécimens d'une collection léguée par Monsieur Lavauden portent la mention « *acheté sur le marché de Nîmes* » (il s'agit de la Pie bleue). On pouvait donc acheter sur les marchés, outre les passereaux capturés localement par milliers en Provence (Orsini 1989), des espèces plus « exotiques ». Les dates de capture des Calliopes sibé-

riennes, l'âge des oiseaux quand il a été déterminé (trois mâles adultes) et leurs localisations, toutes dans le Var dont trois à Draguignan (Orsini 1989), ne plaident pas en faveur d'une origine sauvage. La majorité des données européennes validées en catégorie A sont d'automne, généralement du mois d'octobre ou de novembre (Bull 2003).

Gobemouche narcisse *Ficedula narcissina*

Une seule donnée française : un mâle immature tué le 19 août 1942 à Salies-du-Béarn, Pyrénées-Atlantiques. Cette espèce niche en Asie. Nous avons examiné ce spécimen qui est conservé au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris (référence du spécimen : CG 1943-64). L'oiseau montre des plumes juvéniles, notamment sur la calotte, indiquant qu'il était sorti du nid depuis peu, et la traversée de l'Asie puis de l'Europe pour arriver en France le 19 août est plus qu'improbable pour un oiseau si jeune. Il s'agit donc certainement d'un échappé de captivité.

Bruant élégant *Emberiza elegans*

Une observation printanière d'un mâle du 13 au 18 avril 1993 à Ouessant, Finistère (Dubet & Guermeur *in* Dubois & le CHN 1995). Cette espèce est fréquemment détenue en captivité (Clement & Gantlett 1993). Contrairement aux autres bruants asiatiques vus en Europe et parfois considérés d'origine sauvage (Bruant roux *E. rutila*, Bruant à sourcils jaunes *E. chrysophrys* et Bruant masqué *E. spodocephala*), cette espèce a une répartition réduite en Asie, sur les côtes des mers du Japon et de Chine (dans l'extrême sud-est de la Russie, en Corée et au sud de la Chine), et migre sur de plus courtes distances (Byers *et al.* 1995). De plus, les autres mentions de cette espèce en Europe s'écartent du schéma d'arrivée automnale de jeunes oiseaux, qui est la norme pour les espèces asiatiques s'égarant dans nos contrées (par exemple, un le 19 avril 1990 en Finlande, un mâle du 2 au 5 mai 1993 à Heligoland, Allemagne). Il y a cinq données dans le Paléarctique occidental (Byers *et al.* 1995, Dubois *et al.* 2000). Tout ceci conduit la CAF à considérer que l'observation d'Ouessant concernait selon toute vraisemblance un oiseau échappé de captivité.

COLLECTE DES DONNÉES D'ORIGINE DOUTEUSE OU D'OISEAUX ÉCHAPPÉS DE CAPTIVITÉ

En nous intéressant aux espèces inscrites en catégorie D, nous avons été conduits à préciser quels types d'information sont nécessaires pour déterminer la vraisemblance d'une origine sauvage. Dans la plupart des cas, l'information sur les effectifs détenus en captivité et leur répartition spatiale fait défaut. C'est le cas, pour illustrer ces propos par un exemple, de la Tourterelle maillée *Streptopelia senegalensis*, placée en catégorie D en France, en catégorie A en Italie, à Malte et au Portugal. La majorité des données françaises provient de la côte méditerranéenne. L'observation de deux individus qui se sont posés sur un bateau au large de Menton, Alpes-Maritimes, le 13 mai 1985 concerne très certainement des oiseaux sauvages arrivant d'Afrique du Nord, mais ce contact a été obtenu dans les eaux internationales, donc cette donnée ne peut justifier le placement de l'espèce en catégorie A de la Liste des Oiseaux de France. Cette espèce est largement répandue en captivité (c'est la tourterelle la plus détenue après la Tourterelle rieuse *Streptopelia 'roseogrisea' risoria*), mais l'arrivée d'individus sauvages, en provenance d'Afrique du Nord où l'espèce est localement abondante ou en expansion, ne peut être exclue. Il s'agit alors de voir si la répartition géographique des Tourterelles maillées en captivité est homogène sur le territoire national, ou si elle se calque sur les données d'observation d'oiseaux en nature. On peut aussi utiliser les informations fournies par d'autres espèces de cage proches, qui potentiellement peuvent s'échapper, pour préciser le statut de l'espèce considérée, dans la mesure où la détectabilité des espèces sur le terrain peut être considérée comme similaire. Si l'on reprend le même exemple, et que l'on obtient des informations nous montrant que la Tourterelle rieuse est plus abondante que la Tourterelle maillée en captivité, mais que les observations en nature de cette dernière sont plus nombreuses que celles de Tourterelle rieuse, on peut en déduire une forte probabilité qu'une partie non négligeable des Tourterelles maillées observées en France est d'origine sauvage. Ceci bien sûr dans la mesure où les

détectabilités en nature de la Tourterelle maillée et de la Tourterelle rieuse (forme domestique pâle) sont comparables. On comprend alors qu'il est indispensable que la CAF collecte et centralise des informations sur les observations d'individus échappés de captivité pour toutes les espèces d'oiseaux, qu'elles soient d'origine sauvage ou non (entre autres, on peut citer les pélicans, flamants, grues, tous les anatidés, les tourterelles, bulbuls, fringilles...). Merci donc d'envoyer ce type de données à F. Jiguet, CAF, c/o CRBPO, 55 rue Buffon, 75005 Paris, avec les informations sur l'espèce et les précisions sur les individus, lieu, date, observateurs et une courte description si nécessaire.

À SUIVRE...

En 2004, la CAF continue son travail au sein de l'AERC TAC, et met au point des propositions pour que chaque première observation française d'une espèce – homologuée par le CHN et inscrite sur la Liste des Oiseaux de France (catégories A, B ou C) par la CAF – fasse l'objet d'une publication officielle dans une revue nationale d'ornithologie. La CAF engage également une vérification des données des espèces observées au plus trois fois en France à des dates antérieures à la première année prise en compte par le Comité d'Homologation National (1980). Il s'agit notamment de retrouver d'éventuels spécimens conservés dans des muséums, et de faire le point sur les écrits anciens et les preuves matérielles actuelles attestant la validité de ces données et de la place de ces espèces sur la Liste des Oiseaux de France. La CAF fera également le point sur le cas d'espèces dont les captures sont signalées comme douteuses par Noël Mayaud dans son *Inventaire des Oiseaux de France* (Mayaud 1936).

BIBLIOGRAPHIE

- BAILEY A.M. (1943). The birds of Cape Prince of Wales, Alaska. *Proc. Colo. Mus. Nat. Hist.* 18 : 1-113.
- BANKS R.C., CÍCERO C., DUNN J.L., KRATTER A.W., RASMUSSEN P.C., REMSEN J.V. JR., RISING J.D. & STOTZ D.F. (2002). Forty-third Supplement to the American Ornithologists' Union Check-list of North American Birds. *Auk* 119 : 897-906.
- BIRCH A. & LEE C.T. (1995). Identification of Pacific Diver – a potential vagrant to Europe. *Birding World* 8 : 458-466.
- BLAND B. (1998). The Wilson's Snipe on the Isles of

- Scilly. *Birding World* 11 : 382-385.
- BLAND B. (1999). The Wilson's Snipe on Scilly revisited. *Birding World* 12 : 56-61.
 - BOROWIK O. A. & MC LENNAN D. A. (1999). Phylogenetic patterns of parental care in calidridine sandpipers. *Auk* 116 : 1107-1117.
 - BULL A. (2003). The Siberian Rubythroat on Fair Isle. *Birding World* 16 : 427-428.
 - BYERS C., OLSSON U. & CURSON J. (1995). *Buntings and Sparrows. A Guide to the Buntings and North American Sparrows*. Pica Press, East Sussex.
 - CEDERROTH C., JOHANSSON C. & SVENSSON L. (1999). Taiga Flycatcher *Ficedula albicilla* in Sweden : the first record in Western Europe. *Birding World* 12 : 460-468.
 - CLEMENT P. & GANTLETT S. (1993). The origin of species. *Birding World* 6 : 206-213.
 - COLLINSON M., KNOX A. G., PARKIN D. T. ET SANGSTER G. (2003). Specific status of taxa within the Greenish Warbler complex. *British Birds* 96 : 327-331.
 - CRAMP S. & SIMMONS K. E. L. (eds.) (1977). *The Birds of the Western Palearctic*. Vol. 1. Oxford University Press, Oxford.
 - CRAMP S. (ed.) (1988). *The Birds of the Western Palearctic*. Vol. 5. Oxford University Press, Oxford.
 - CRAMP S., SIMMONS K. E. L. & PERRINS C. M. (eds.) (1977-1994). *The Birds of the Western Palearctic*. Vol. 1-9. Oxford University Press, Oxford.
 - CURRY-LINDAHL K. (1971). Systematic relationships in herons (*Ardeidae*), based on comparative studies of behavior and ecology. *Ostrich* (Suppl.) 9 : 53-70.
 - CURSON J. (1994). Identification forum : separation of Bicknell's and Grey-cheeked Thrushes. *Birding World* 7 : 359-365.
 - DALGLEISH R. C. (2003). *A Checklist of birds and their associated chewing lice*. San Diego Natural History Museum, San Diego, California.
 - DAVID N. & GOSSELIN M. (2002a). Gender agreement of avian species names. *Bull. Brit. Orn. Club* 122 : 14-49.
 - DAVID N. & GOSSELIN M. (2002b). The grammatical gender of the avian genera. *Bull. Brit. Orn. Club* 122 : 257-275.
 - DE JUANA E. & EL COMITÉ IBERICO DE RAREZAS DE LA SEO (1991). Observaciones homologadas de aves raras en Espana y Portugal. Informe de 1989. *Ardeola* 38(1) : 149-166.
 - DOUGLAS H. & SOWL K. (1993). Northeastern extension of the breeding range of the Arctic Loon in Northwestern Alaska. *W. Birds* 24 : 98-100.
 - DUBOIS P. J. & LE CHN (1995). Les oiseaux rares en France en 1993. Rapport du Comité d'Homologation National. *Ornithos* 2-1 : 1-19.
 - DUBOIS P. J., JIGUET F., LE MARÉCHAL P. & LA CAF (2003). En direct de la CAF. Décisions récentes prises par la Commission de l'Avifaune Française. *Ornithos* 10-5 : 230-237.
 - DUBOIS P. J., LE MARÉCHAL P., OLIOSSO G. & YÉSOU P. (2000). *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, Paris.
 - DUQUET M. & FRÉMONT J.-Y. (2002). Un Gobemouche de la taïga *Ficedula parva albicilla* sur l'île de Sein ? *Ornithos* 9-5 : 216-217.
 - ETHERINGTON G. & SMALL B. (2004). Taxonomy and identification of Atlas Flycatcher - a potential British vagrant. *Birding World* 16 : 252-256.
 - FORD N. L. (1967). *A systematic study of the owl based on comparative osteology*. Ph.D. dissertation, Univ. Michigan.
 - FRÉMONT J.-Y. & LE CHN (1999). Les oiseaux rares en France en 1998. Rapport du Comité d'Homologation National. *Ornithos* 6-4 : 145-172.
 - FRÉMONT J.-Y. & LE CHN (2003). Les oiseaux rares en France en 2001. Rapport du Comité d'Homologation National. *Ornithos* 10-2 : 49-83.
 - FRÉMONT J.-Y. & LE CHN (2004). Les oiseaux rares en France en 2002. Rapport du Comité d'Homologation National. *Ornithos* 11-2 : 49-85.
 - GRAPPUTO A., PILASTRO A., BAKER A. J. & MARIN G. (2001). Molecular evidence for phylogenetic relationships among buntings and American sparrows (*Emberizidae*). *J. Avian Biol.* 32 : 95-101.
 - HARROP H. (2003). Un Fou masqué *Sula dactylatra* dans le golfe de Gascogne. *Ornithos* 10-6 : 294-295.
 - HELBIG A. J., KNOX A. G., PARKIN D. T., SANGSTER G. & COLLINSON M. (2002). Guidelines for assigning species rank. *Ibis* 144 : 518-525.
 - HUNTER E. N. & DENNIS R. H. (1972). Hybrid Great Northern Diver [*Gavia immer*] x Black-throated Diver [*Gavia arctica*] in Western Ross. *Scottish Birds* 7 : 89-91.
 - IL'ICEV V. D. & FLINT V. E. (eds.) (1985). *Handbuch der Vögel der Sowjetunion*. Band 1. A. Ziemsen Verlag, Wittenberg, Lutherstadt.
 - JÄNNES H. (2003). *Calls of Eastern Vagrants*. Hannu Jännes/Earlybird Birding Tours. (1 CD).
 - JEHL J. R., JR. (1973). Breeding biology and systematic relationships of the stilt sandpiper. *Wilson Bull.* 85 : 115-147.
 - KIRWAN G. & SHIRIHAI H. (*in prep.*). Species limits within house buntings. *Dutch Birding*.
 - KNOX A. G., HELBIG A. J., PARKIN D. T. & SANGSTER G. (2001). The taxonomic status of Lesser Redpoll. *British Birds* 94 : 260-267.
 - KNOX A. G., COLLINSON M., HELBIG A. J., PARKIN D. T. & SANGSTER G. (2002). Taxonomic recommendations for British birds. *Ibis* 144 : 707-710.
 - KRAJEWSKI C. & KING D. G. (1996). Molecular divergence and phylogeny : rates and patterns of cytochrome b evolution in cranes. *Mol. Biol. Evol.* 13 : 21-30.
 - KRAJEWSKI C. (1989). Phylogenetic relationships among cranes (Gruiformes : *Gruidae*) based on DNA hybridization. *Auk* 106 : 603-618.
 - LAMARCHE B. (1988). *Liste commentée des Oiseaux de Mauritanie*. Études Sahariennes et Ouest Africaines.
 - LE MARÉCHAL P., DUBOIS P. J. & LA CAF (2001). En direct de la CAF. Décisions prises le 24 avril 2001 par la Commission de l'Avifaune Française. *Ornithos* 8-6 : 216-219.
 - LEADER P. (1999). Identification forum : Common Snipe and Wilson's Snipe. *Birding World* 12 : 371-374.
 - LEE P. L. M., RICHARDSON L. J. & BRADBURY R. B. (2001). The phylogenetic status of the Corn Bunting *Miliaria calandra* based on mitochondrial control-region DNA sequences. *Ibis* 143 : 299-303.
 - LIFJELD J. T. & BJERK B. A. (1996). Evidence for assortative pairing by the *cabaret* and *flammea* subspecies of the Common Redpoll *Carduelis flammea* in SE Norway. *Fauna norvegica Ser. C. Cinclus* 19 : 1-8.
 - MARTIN J.-L. (1988). *Variation géographique, adaptation et spéciation : l'exemple de Parus caeruleus (Aves)*. Thèse de doctorat, CEFE/CNRS, Montpellier, France.
 - MAYAUD N. (1936). *Inventaire des Oiseaux de France*. Société d'Études Ornithologiques, Paris.
 - MC CRACKEN K. G. & SHELTON F. H. (1998). Molecular and osteological heron phylogenies : sources of incongruence. *Auk* 115 : 127-141.
 - MILLER E. H. (1996). Acoustic differentiation and speciation in shorebirds. In KROODSMA D. E. & MILLER E. H. (eds.). *Ecology and Evolution of Acoustic Communication in Birds*. Ithaca, New York, Comstock/Cornell University Press : 241-257.
 - ORSINI P. (1989). La Calliope de Sibérie en Provence. *Faune de Provence* 10 : 43-45.
 - OTTVAL R., BENSCH S., WALINDER G. & LIFJELD J. T. (2002). No evidence of genetic differentiation between lesser redpolls *Carduelis flammea cabaret* and common redpolls *Carduelis f. flammea*. *Avian Science* 2 : 237-244.
 - OUELLET H. (1993). Bicknell's Thrush : taxonomic status and distribution. *Wilson Bulletin* 105 : 545-572.
 - PÄCKERT M., MARTENS J., KOSUCH J., NAZARENKO A. A., VEITH M. (2003). Phylogenetic signal in the song of Crests and Kinglets (*Aves : Regulus*). *Evolution* 57 : 616-629.
 - PAYNE R. B. & RISLEY C. J. (1976). Systematics and evolutionary relationships among the herons (*Ardeidae*). *Misc. Publ. Mus. Zool. Univ. Mich.* 150 : 1-115.
 - ROBERTSON I. & FRAKER M. (1974). Apparent hybridization between a Common Loon [*Gavia immer*] and an Arctic Loon [*Gavia arctica*]. *Can. field-Nat.* 88 : 367.
 - ROSELAAR C. S. (1995). *Songbirds of Turkey. an atlas of biodiversity of Turkish passerine birds*. GMB, Haarlem.
 - SAETRE G.-P., BORGE T. & MOUM T. (2001). A new bird species? The taxonomic status of 'the Atlas Flycatcher' assessed from DNA sequence analysis. *Ibis* 143 : 494-497.
 - SALZBURGER W., MARTENS J. & STURMBAUER C. (2002). Paraphyly of the Blue Tit (*Parus caeruleus*) suggested from cytochrome b sequences. *Mol. Phylogenet. Evol.* 24 : 19-25.
 - SANGSTER G., HAZEVOET C. J., VAN DEN BERG A. B. & ROSELAAR C. S. (1998). Dutch avifaunal list : species concepts, taxonomic instability, and taxonomic changes in 1998. *Dutch Birding* 20 : 22-32.
 - SHIRIHAI H., GARGALLO G. & HELBIG A. (2001). *Sylvia Warblers : Identification, taxonomy and phylogeny of the genus Sylvia*. Christopher Helm, London.
 - STEPANYAN L. S. (1975). [A distributional checklist of the birds of the U.S.S.R.] Moscow. [En russe].
 - STORER R. W. (1978). Systematic notes on the loons. *Brevoria* 448 : 1-8.
 - SVENSSON L. (2001). Identification of Western and Eastern Olivaceous, Booted and Sykes's Warblers. *Birding World* 14 : 192-219.
 - SVENSSON L. (2003). Hippolais update : identification of Booted Warbler and Sykes's Warbler. *Birding World* 16 : 470-474.
 - THÖNEN W. (1969). Auffallender Unterschied zwischen den instrumentalen Baltzlauten der europäischen und nordamerikanischen Bekassine *Gallinago gallinago*. *Ornithologische Beobachter* 66 : 6-13.
 - TROLLET B. & FOUQUET M. (2001). La population ouest-africaine du Flamant nain *Phoeniconaias minor* : effectifs, répartition et isolement. *Malimbus* 23 : 87-92.
 - VAN DEN BERG A. B. (2003). WP reports. *Dutch Birding* 25 : 334-344.
 - VELMALA W., CLARKE T., LINDROOS R. & NIKKINEN L. (2002). A Dwarf Bittern on the Canary Islands - the fourth Western Palearctic record. *Birding World* 15 : 392-393.
 - VEPRINTSEV B. N. (1982). *Birds of the Soviet Union : A Sound Guide*. 1. Divers, Waders; 2. Waders; 3. Waders. Melodiya, All-Union Studies for Recorded Sound. Recordings from the Library of Wildlife Sounds of the USSR. Academy of Sciences.
 - VERHEYEN R. (1959). Contribution à l'anatomie et la systématique de base des *Ciconiiformes* (Parker 1868). *Bull. Inst. R. Sci. Nat. Belgique* 35 (24) : 1-34.
 - VINICOMBE K. E. & HARROP A. H. J. (1999). Ruddy Shelducks in Britain and Ireland, 1986-94. *British Birds* 92 : 225-255.
 - VOOUS K. H. (1977). *List of recent Holarctic birds species*. British Ornithologists' Union/Academic Press Ltd., London [Reprinted from *Ibis* 115 : 612-638 & *Ibis* 119 : 223-250 & 376-406].
 - WINK M. & HEIDRICH P. (1999). Molecular Evolution and Systematics of the Owls (Strigiformes). In KÖNIG C., WEICK F. & BECKING J.-H., *Owls, a Guide to the Owls of the World*. Sussex, Pica Press : 39-57.
 - YÉSOU P. (2002). Trends in systematics. Systematics of *Larus argentatus-cachinnans-fuscus* complex revisited. *Dutch Birding* 24 : 271-298.
 - YÉSOU P. (2003). Les goélands du complexe *Larus argentatus-cachinnans-fuscus* : où en est la systématique ? *Ornithos* 10-4 : 144-181.
 - ZINK R. M., ROHWER S., ANDREEV A. V. & DITTMANN D. L. (1995). Trans-Beringia comparisons of mitochondrial DNA differentiation in birds. *The Condor* 97 : 639-649.

La Commission de l'Avifaune Française est composée de six membres (entre parenthèses l'organisme qu'il représente) : Pierre-André Crochet (CNRS), Philippe J. Dubois (CHN), Frédéric Jiguet (MNHN-CRBPO), Pierre Le Maréchal (LPO), Jean-Marc Pons (MNHN-Systématique et Évolution) et Pierre Yésou (ONCFS).

Frédéric Jiguet, CAF c/o CRBPO
55 rue Buffon, 75005 Paris